

une mesure visant à protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents, et certains autres crimes. Il traite, entre autres, des armes à feu, des tables d'écoute, des libérations conditionnelles et des maisons de correction.

Étant donné que de nombreux députés ont déjà pris la parole sur ce sujet, je vais me limiter à examiner deux aspects qui m'apparaissent d'une importance capitale, étant donné qu'ils concernent très particulièrement les droits civils, soit la possession d'armes à feu et l'écoute électronique.

Le bill C-83 stipule que tout citoyen devrait à l'avenir obtenir un permis, s'il veut posséder une arme à feu. En conséquence, les détenteurs de quelque 10 millions de fusils ou carabines actuellement dispersés à travers le pays seront invités à les remettre à la police s'ils n'en ont pas besoin. De plus, les vendeurs et les fournisseurs d'armes à feu devront pour leur part tenir des registres précis de toutes leurs ventes d'armes. En outre, tout détenteur d'armes ou vendeur peut être poursuivi et condamné à une peine d'emprisonnement si un meurtre est commis avec une arme lui appartenant, parce qu'il ne range pas dans un lieu sûr toutes ses armes. Monsieur le président, on constate d'emblée que des groupes de pression de toutes sortes s'élèvent contre le projet du gouvernement d'exiger de toute personne un permis, si elle veut posséder une arme à feu.

Je pense sincèrement que ce projet de loi ne diminuera aucunement le taux de criminalité, car la plupart des crimes commis dans la province de Québec ou au pays le sont avec des armes telles que les revolvers et les mitraillettes, dont la possession est extrêmement difficile et cela à cause de la rigidité des lois présentement existantes.

Est-ce que les mesures que le gouvernement actuel préconise vont donner le résultat escompté? A vrai dire, je suis soucieux et inquiet, et pour cela il me suffit de constater que la loi de l'État du Massachusetts aux États-Unis qui est la loi la plus sévère qui n'ait jamais été appliquée aux États-Unis en matière de contrôle des armes à feu, qui prévoit une peine automatique d'un an d'emprisonnement à quiconque transporte une arme sans détenir de permis à cette fin, n'a causé que très peu de remous dans la ville de Boston au cours des six premiers mois suivant son entrée en vigueur. En effet, selon les données du bureau de la police de Boston, le nombre de meurtres, de vols, de viols et de voies de faits commis à main armée depuis les premiers six mois de l'entrée en vigueur de ladite loi, est à peu près égal au nombre enregistré pour la même période de l'année précédente, c'est-à-dire la période avant que cette loi sévère entre en vigueur.

Une chose certaine, monsieur le président, même les sanctions extrêmement sévères découlant nécessairement de l'application de la loi de l'État du Massachusetts ne semblent pas exercer l'effet dissuasif voulu. Si l'on considère que dans les cas des revolvers le Canada a établi des contrôles avant la dernière guerre mondiale, et que ces mêmes contrôles sont devenus plus sévères au cours des années 1960, au point que la possession est devenue tellement difficile qu'elle frisait la prohibition, et pourtant ces contrôles n'ont pas réussi à faire baisser la courbe de l'usage d'armes à feu pour fins d'activités criminelles.

Je crois sincèrement, monsieur le président, que si le gouvernement désire à tout prix établir un contrôle strict des armes à feu et que ce même contrôle soit, par la même occasion, efficace, il se doit de considérer certains autres secteurs appropriés, par exemple, celui de l'usage de la drogue qui ne cesse d'augmenter. L'usage de la drogue que

Répression de la criminalité

l'on fait aujourd'hui dans les écoles, dans les CEGEP et dans plusieurs universités, est très fréquent.

Et je suis renversé de constater que les policiers semblent tolérer ces choses-là et que cela semble normal. L'usage de la drogue qui ne cesse d'augmenter chaque jour réclame des sommes fabuleuses d'argent. On connaît les sommes d'argent que les gens qui s'adonnent à l'usage des drogues et des stupéfiants doivent déboursier pour se les procurer.

A cela on peut ajouter l'effarante situation que provoque le régime des libérations conditionnelles au Canada. A mon sens, monsieur le président, trop de criminels bénéficient de la libération conditionnelle, avec trop peu de considération pour la possibilité de devenir une menace pour la société. En réfléchissant davantage, j'en arrive à constater que dans l'effondrement de la discipline et de la moralité de cette société qui est de plus en plus tolérante, nous avons perdu toute objectivité et toute notion des valeurs.

Il faut admettre que les questions concernant les armes à feu et la violence qui accompagne leur utilisation sont extrêmement complexes et souvent très ambiguës. De plus, la relation qui existe entre les armes à feu et la violence a tendance à masquer d'autres faits connexes de grande importance. Pour cela, il suffit de se rendre compte que la majorité des détenteurs d'armes offensives désirent utiliser leurs armes de façon appropriée. Actuellement, si l'on jette un coup d'œil sur les statistiques, on constate que la plupart du temps ce sont des sportifs respectueux des lois, des citoyens honnêtes et exemplaires, qui déplorent l'emploi des armes à feu à des fins criminelles.

Ainsi, ne serait-il pas préférable de résoudre le problème en tenant compte d'une façon raisonnable de leurs besoins? De plus, il ne faudrait jamais oublier que la violence résulte des causes beaucoup plus profondes que la simple prolifération des armes à feu. En effet, ce n'est pas le fusil qui est dangereux par lui-même, ce n'est pas l'automobile qui est dangereuse par elle-même, ni l'essence dont on doit se servir. Tout dépend de l'individu qui en fait l'usage. On doit reconnaître que si les armes à feu facilitent l'expression de la violence, elles ne la provoquent surtout pas. D'ailleurs, si l'on fait une rétrospective des événements, on se rend bien compte que toutes les perturbations sociales prennent, en réalité, leur origine dans le système économique actuel. Pour illustrer cela, il suffit de penser à quel'un qui sort de prison. Pour survivre, il doit se trouver du travail. Mais, malheureusement, on refuse de l'embaucher, parce qu'il a un dossier judiciaire qui le suit partout.

Et pourtant il s'agit d'un être humain qui a des besoins physiques, qui doit manger, se vêtir comme tout le monde. Et pour combler ces besoins, lorsqu'il ne trouve pas de travail, il lui laisse une seule alternative, retomber dans le même vice pour lequel il avait été condamné en premier lieu.

Il est indéniable que la proposition de céder aux bureaucraties le pouvoir de déterminer qui peut ou ne peut pas posséder une arme à feu est un exemple alarmant d'une philosophie qui veut que tout ce qui n'est pas obligatoire doit être interdit. Et je voudrais ajouter également que si ce bill devient loi, on peut s'attendre à tout. Et en particulier à ceci, que les armes à feu seront restreintes à une élite et que, par la même occasion, ces armes seront immatriculées avec leur numéro de série.

De cette façon, il devient ainsi facile pour un gouvernement qui a la folie des grandeurs de confisquer toutes les armes à feu sous prétexte de mesures d'urgence ou d'insur-